

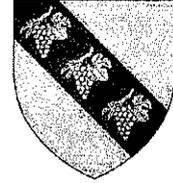
Département du Tarn

## COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

[mairie.aussac@wanadoo.fr](mailto:mairie.aussac@wanadoo.fr)



### Procès-verbal du 2° Conseil Municipal Séance du jeudi 14 décembre 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la **présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire** et de **Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance.**

Date de convocation et d'affichage : 07 décembre 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, David BARTHE, Sandra BIERNE, Pascal GUIBAUD, Christine PIGNOL, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE

Membres excusés : Mesdames et Messieurs Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Sébastien GUISON, Olivier ROUQUETTE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023 qui a été transmis. Il est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site de la commune sous huit jours.

#### ORDRE DU JOUR

##### Projets de délibérations :

CONTRAT DE PRESTATION ASSISTANCE PROGICIELS AVEC L'ADM 81

##### Questions diverses :

Désignation des délégués au SIAH du Dadou

#### DELIBERATIONS

##### Objet de la délibération N° 2023/02-01

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la création d'un partenariat entre Berger Levrault et l'ADM 81 s'agissant de l'assistance mutualisée de progiciels,

Considérant que l'ADM 81 sera en mesure d'assurer, à compter du 1er janvier 2023, l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de la société Berger-Levrault,

Considérant que le coût pour la collectivité restera comparable à celui payé à ce jour et que la prestation fournie par l'ADM 81 est la garantie d'une proximité avec la collectivité,

Considérant que la collectivité est adhérente de l'ADM 81 et à jour de ses cotisations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

D'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel de 365.74 € HT soumis à revalorisation annuelle,

D'autoriser le Maire à signer les bons de commande nécessaires dans le cadre des prestations supplémentaires facturées unitairement, conformément aux dispositions du contrat et à la grille tarifaire en annexe,

D'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant le contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultat du vote : unanimité

DEL 2023/02-01	Élus présents	7	Élus représentés	0	
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

**QUESTIONS DIVERSES**

**Désignation des délégués au SIAH du DADOU**

Suite aux élections du mois d'octobre 2023, il convient de proposer des élus communaux à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Le conseil municipal propose les élus suivants en tant que délégués au SIAH du DADOU :

**2 titulaires** : David BARTHE et Pascal GUIBAUD

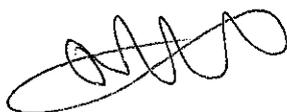
*Arrivée de Christine GUIBAUD à 18h55*

**Vœux** : les vœux pour la nouvelle année auront lieu le vendredi 19 janvier 2024 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19 h 00.

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Benoît TRAGNÉ



La secrétaire de séance,  
Céline Astié

